

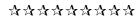




PROCÈS-VERBAL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du :	Mardi 21 décembre 2021				
À:	18h00 en visioconférence				
Présidence :	M. Antonio TEIXEIRA				
	Mme Dominique BOUSSARD				
	MM. Alain DESOEUVRES, Paul HERRERO, Stéphane JUNGES,				
	Patrick BASTGEN, Daniel GIRAUD, Jean-Paul GOUPY, Joël				
Présents :	LEBLANC, Hervé PORTENSEIGNE, Marc TERMINET (District				
	18), Patrick TROYSI (District 28) Philippe GALLÉ (District 37),				
	Laurent LEGENDRE (District 41), Benoît LAINÉ (District 45),				
	Marc TOUCHET (District 36),				
	MM. Patrice COLAS, Bruno MARTINS, Jérémy BEAUJOUAN,				
Excusés :	Sébastien LEBEAU (Directeur du CTR), Jérôme MONOT				
	(Directeur Technique Régional),				
	MM. Michel BONNICHON (Président de la CRA), Dominique				
Assistent à la séance :	PAJON (Représentant des clubs Nationaux), Michel				
	REBRIOUX (responsable IR2F),				



Le Président Antonio TEIXEIRA ouvre la séance à 18h00.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents et les remercie de leur présence.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal du Comité de Direction du 12/10/2021.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est validé.

Procès-verbaux des Bureaux des 21/10/2021, 09/11/2021, 30/11/2021 et 16/12/2021.

> Aucune remarque n'est formulée, les procès-verbaux sont validés.

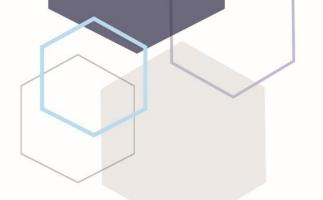
COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Prompt rétablissement à :

➤ Herve NOURRY, membre du club d'Ymonville et Président de la CDA du District 28.

<u>FFF</u>:

➤ La Ligue félicite le club de C'Chartres (N2) pour sa qualification en Coupe de France en 32ème de finale.







- Commission Régionale des nouvelles pratiques : Michel LALUQUE remplace Patrick MINON pour le District du Loiret.
- > Point sur le retour du week-end des bénévoles Clairefontaine 5 et 6 mars 2022 :

WEEK END BÉNÉVOLES 5 ET 6 MARS 2022 32 Bénévoles

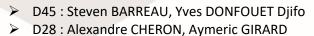
32 Benevoles							
DISTRICT	CLUB	N° LICENCE	NOM	PRENOM	COURRIEL	TELEPHONE	
Responsable	LIGUE	1012148984	BOUSSARD	Dominique	dboussard@centre.fff.fr	06.09.60.63.93	
Cher							
Cher							
Cher							
Cher							
Cher							
Eure-et-Loir							
Eure-et-Loir							
Eure-et-Loir							
Eure-et-Loir							
Eure-et-Loir							
Indre							
Indre							
Indre							
Indre							
Indre							
Indre-et-Loire	SC VILLEPERDUE	2543927784	RONDINEAU	YANNIS	rondineau.yannis21@gmail.com	06.52.34.75.45	
Indre-et-Loire	ST AVERTIN SP	1020582232	PAJOT	AURELIEN	a.pajot@football.saint-avertin-sports.fr	06.75.75.86.23	
Indre-et-Loire	AS CHANCEAUX	260314584	SCHAEFER	SOPHIE	schaefersophie@gmail.com	06.46.24.67.35	
Indre-et-Loire	LE RICHELAIS FOOT	1082121729	DO ALTO	DIMITRI	dimitri.doalto@gmail.com	06.43.56.47.85	
Indre-et-Loire	AC BREHEMONT	2547956067	GALARD	STEPHANIE	stephanie.pivard@cegetel.net	06.72.84.11.25	
Loir-et-Cher							
Loir-et-Cher							
Loir-et-Cher							
Loir-et-Cher							
Loir-et-Cher							
Loiret							
Loiret							
Loiret							
Loiret		***************************************					
Loiret							

- Nomination en tant que délégué de Ligue : M. Christian DHORBAIT et M. Jean François THOUVENOT, après avis favorable du Comité Directeur du District 18 le 13/12/2021.
- Courrier de Jean-Marc CHAHINIAN sollicitant l'honorariat de la Ligue => le Comité de Direction étudiera sa demande au prochain Comité Directeur.
- Courrier de demande d'intégration à la Commission de Discipline de la Ligue de M. Robert BERRUER => le Comité Directeur valide cette demande d'intégration à ladite Commission.
- ➤ Devant la surcharge du calendrier dû à la composition de la Poule de R1 à 15 équipes, le Comité Directeur décide qu'à compter des ¼ de finale de la Coupe du Centre les rencontres pourront être jouées en semaine.

Ambassadeurs de l'arbitrage :

- > D18: Lyame MOUNIRE, Jean Christophe COUDRAY
- > D36 : Bruno CAETANO, Christopher IMBERT
- > D41 : Steve CLERC, Dimitri GILBERT





- > D37 : Dorian BOUQUET, Valentin DANSAULT
- ⇒ Sur proposition des Districts, le Comité Directeur valide la liste ci-dessus.

Coupe Nationale FUTSAL:

- La Finale Régionale de la Coupe Nationale FUTSAL se déroulera en 2x20' temps arrêté.
- La rencontre est dirigée par deux arbitres désignés, assistés par un 3ème arbitre à la table de marque, chargé de l'application des lois du jeu 6, 7 et 13 et accompagné par deux « dirigeants assesseurs » licenciés (un de chaque équipe),
- En cas de résultat nul à l'issue de la rencontre, une prolongation de 2 x 5 minutes.
- En cas de résultat nul à l'issue des prolongations, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but (3 tirs au buts).
- En cas d'égalité au bout de 3 tirs au but, les équipes continueront la série jusqu'à temps qu'une différence se fasse (à égalité de tirs au but réalisés).

Ces dispositions sont prises en respect du règlement de la Coupe Nationale FUTSAL.

- Projet de l'arbitrage des assistants par les remplaçants sur la phase de matches retours => Le District du Loiret propose une expérimentation sur les championnats D4, D5 et U15.
- ⇒ Le Comité Directeur valide cette expérimentation.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Mises en sommeil

- ➤ Blois ASPTT (District 41)
- Huisseau/St Claude US (District 41)

Inactivité

Villerbon (District 41)

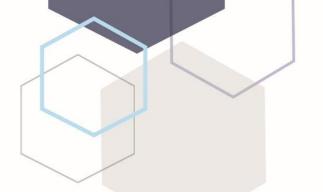
Radiations

- Mer ASP (District 41)
- Montierchaume futsal (District 36)

Attention => les cotisations FFF et Ligue seront dues chaque saison (130€) et à verser chaque début de saison.

La mise en sommeil ou la radiation ne sera effective qu'après le paiement des sommes dues à la Ligue ou au District d'appartenance.

Les clubs doivent faire leur demande d'inactivité totale ou partielle » via vie des clubs ».







INFORMATIONS LIGUE

I – VOLONTARIAT CHAMPIONNATS JEUNES

La Commission homologue les classements du volontariat pour la saison 2021/2022 <u>sous réserve</u> des procédures en cours transmet au Comité de Direction de la Ligue.

Répartition des 8 montées de critériums U13 D1 en U13 R2 :

Montées des critériums U13 D1 en décembre 2021	Nombre d'équipes
18	1
28	1
36	1
37	2
41	1
45	2
Total	8



Classement du volontariat "Jeunes" - Décembre 2021

Le classement du volontariat des critériums U12R1 et U13R2 effectué par l'Equipe Technique Régionale le 16 décembre 2021, a été validé par la Commission Régionale Sportive et des Calendriers du 21 décembre 2021.

Equipes retenues sur volontariat

Crit	térium U12 (18 places disponibles)	Critérium U13 R2 (8 places disponibles)			s)
1	Vierzon FC				
2	CS Mainvilliers		District du Cher	I	District du Eure-et-Loir
3	USM Saran	1	Bourges Foot 18 (2)	1	AS Nogent le Rotrou / Authon
4	La Berrichonne de Châteauroux			2	C'Chartres F. (2)
	C'Chartres F.			3	CS Mainvilliers (2)
	FC Drouais				
7	Tours FC		District de l'Indre	Di	istrict de l'Indre-et-Loire
	ACP Tours	1	FC Déols	1	Avoine OCC
9	Bourges Foot 18	2	EGC Touvent	2	Val de Cher
10	Blois Foot 41	3	BVN	3	Tours FC (2)
11	US Orléans Loiret F.			4	ACP Tours
12	AS St Amand			5	AS Monts (2)
13	FC Chambray			6	JS Richelais
14	CJF Fleury				
15	Lucé Ouest		District de Loir-et-Cher		District du Loiret
16	EB St Cyr sur Loire	1	US Chitenay Cellettes	1	FC St Jean le Blanc
17	FC St Pryvé St Hilaire	2	US Vendôme	2	SC Malesherbois
18	FCM Ingré	3	Blois Foot 41 (2)	3	CA Pithiviers
19	ES Maintenon Pierres	4	Av. St Amand Longpré	4	USBVL Beaugency
20	J3S Amilly		3.	5	FCM Ingré
21	FCO St Jean de la Ruelle			6	FC Boulay Bricy Gidy
22	Escale Orléans			7	Deport. Espagnol Orléans



Proposition des poules pour la phase 2

			U12R1			
Α			В	С	С	
Vierzon FC	18	C'Chartres F	28	Bourges Foot 18	18	
CS Mainvilliers	28	Lucé Ouest	28	AS St Amand	18	
FC Drouais	28	ACP Tours	37	La Berrichonne de Châteauroux	36	
Blois Foot 41	41	EB St Cyr su	r Loire 37	Tours FC	37	
FC St Pryvé St Hilaire	45	US Orléans	Loiret F. 45	FC Chambray	37	
USM Saran	45	CJF Fleury	45	FCM Ingré	45	
			U13R2			
Α				В		
AS Nogent le Rotrou /	A 28			Vierzon FC	18	
FC Drouais	28			Bourges Foot 18 (2)	18	
Val de Cher	37			FC Déols	36	
R. La Riche	37			Avoine OCC	37	
Vineuil SF	41			US Chitenay Cellettes	41	
USM Montargis	45			FC St Jean le Blanc	45	
SC Malesherbois	45			J3S Amilly	45	
SMOC St Jean de Braye	45			AG Boigny Checy	45	
			U13R1			
А				В		
C'Chartres F.		28	Bourges Foot 18		1	
CS Mainvilliers		28	La Berrichonne de Châteauroux			
EB St Cyr sur Loire		37	Tours FC		3	
AS Monts		37	FC Ouest Tourang	geau	3	
Blois Foot 41		41	FC Chambray	_	37	
CIF Fleury		45	Escale Orléans			

⇒ Le Comité Directeur valide ces propositions.

USM Saran

FC St Pryvé St Hilaire

COMMUNICATION DU TRÉSORIER

US Orléans Loiret F.

• Situation des clubs n'ayant pas réglé leur solde du 01/10/2021 :

Le Trésorier de la Ligue Paul HERRERO fait un point sur les Clubs n'ayant pas réglé leur solde au 1^{er} octobre dernier malgré des relances.

Devant leur silence le Comité Directeur décide l'application des majorations et le blocage de la saisie des licences jusqu'à la régularisation de leur situation.



Synthèse des échanges du Séminaire du 29 et 30 octobre 2021 (Elus, Membres de Commissions et représentants de Clubs)

Propositions de Résolutions à présenter au Comité de Direction de la Ligue CVL

Les résolutions ci-dessous découlent des conclusions relevées lors des travaux du séminaire « IR2F » qui s'est tenu les 29 et 30/10/2021 au CTR à Châteauroux.

Le Comité de Direction devra émettre un avis sur ces propositions de résolution puis déterminer les actions, désigner les opérateurs chargés de la mise en œuvre, et enfin valider les procédures réglementaires ainsi que leur calendrier d'application.

Proposition de résolutions de l'atelier 1 « Recrutement, place et valorisation du bénévole » :

- Désigner un groupe de travail pour construire un projet de valorisation de l'engagement des bénévoles sur l'ensemble de la ligue CVL,
- Inciter le Pôle d'Accompagnement des Clubs à projeter la reconnaissance du bénévolat dans la construction d'un label « ligue ».

Proposition de résolutions de l'atelier 2 « la formation des dirigeants » :

- Soutenir l'IR2F sur le développement de la formation des dirigeants au plus près des clubs avec l'appui des districts,
- Constituer un groupe de travail suivi par l'IR2F sur la recherche de valorisation pour la participation aux formations de dirigeants.

Proposition de résolutions de l'atelier 3 « la création et la pérennisation de l'emploi dans les clubs » :

- Créer un groupe de travail pour renforcer l'action du référent « emploi » de l'IR2F.
- Définir le plan d'action du groupe de travail pour établir un constat, déterminer un réseau de proximité pour les clubs, construire un processus de pérennisation de l'emploi pour les clubs.

Proposition de résolutions de l'atelier 4 « les problématiques de l'arbitrage » :

- Constituer un groupe de travail afin d'étudier le principe de l'arbitrage par les remplaçants des équipes jeunes et seniors du niveau inférieur départemental (processus de formation et de désignation),
- Présenter à la commission régionale du statut de l'arbitrage (avec le soutien des commissions départementales) l'étude de l'adaptation du statut sur les mesures de disposition régionale et/ou départementale et la valorisation des clubs « formateurs d'arbitres »,
- Demander à la commission régionale des arbitres l'acquisition des outils de formation continue des arbitres que détient la Direction Technique des Arbitres afin d'étudier avec l'IR2F la mise en place dans la ligue et les districts.
- ⇒ Le Comité Directeur valide ces propositions et charge l'IR2F du suivi et la mise en place des différents groupes de travail afin d'avancer sur ces sujets.



<u>Présentation du Projet « Arbitre Assistant » par les joueurs remplaçants Compétitions « Senior et Jeunes » par Patrick BASTGEN :</u>

- L'expérimentation est basée sur le volontariat des Districts.
- Le Comité Directeur demande l'application de l'arbitrage à la touche dans la catégorie des U13 selon les recommandations Fédérales avec un rappel lors des réunions d'éducateurs de début d'année.

COMPETITIONS « SENIOR »

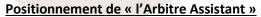
OBJECTIFS:

- Sensibiliser les joueurs aux règles du jeu et à l'arbitrage
- > Soulager les Dirigeants lors des rencontres
- Responsabiliser les éducateurs, entraineurs et dirigeants
- Améliorer le comportement des acteurs et leur connaissance de l'activité

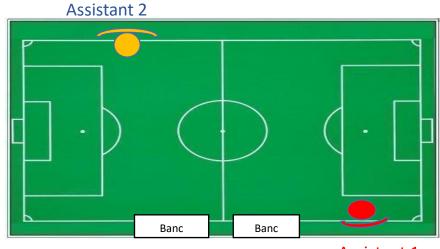
REGLES:

- ✓ Compétitions concernées : Compétitions senior de District (H et F) ou il n'y a pas d'Arbitre assistant officiel désigné.
- ✓ Applicable dès que 13 joueurs(ses) sont inscrits(es) sur la feuille de match.
- ✓ Le remplaçant qui commence comme assistant ne peut rentrer en jeu que sur un arrêt de jeu ou à la mi-temps, en demandant l'autorisation à l'arbitre central, qui procèdera au changement.
- ✓ Un joueur ayant reçu un carton blanc ne pourra être en situation d'arbitre assistant pendant les 10 minutes de suspension. Un joueur exclu ne pourra plus faire « arbitre assistant » pour le reste de la rencontre.
- ✓ En cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer (blessures, expulsions ou équipe réduite à 11 joueurs ou 8 sur jeu réduit), l'entraineur et/ou le dirigeant (licencié avec certificat médical) sera autorisé à officier.
- ✓ Aucune limite de changement de joueurs différents pour faire arbitre assistant.
- ✓ Les joueurs étant volontaires pour faire assistant doivent connaître les règles du jeu, en particulier, les règles du Hors-jeu, du ballon sorti du jeu (coup de pied de but, corner et touche).
- ✓ Si l'arbitre central s'aperçoit que « l'arbitre assistant » ne connait pas les règles du jeu ou n'est pas honnête, il peut demander que cet assistant soit remplacé par un autre joueur ou dirigeant.
- ✓ Inscription sur la FMI :
 - ✓ Seul le Dirigeant ou l'Educateur/Entraineur doit être noté sur le banc + comme « Assistant 1 ou 2 » sur la FMI en début de rencontre, les joueurs ne peuvent pas être inscrits « comme joueur et comme assistant ».





- ✓ Positionnement des Arbitres Assistants pour toute la rencontre.
- ✓ L'arbitre assistant 1 (équipe recevante) est toujours positionné côté droit des bancs (comme sur le schéma ci-dessous :



Assistant 1

Expérimentation LIGUE et DISTRICTS Saison 2021-2022 Matches retours

Catégories	R3 F	U19 F	D 2	D 3	D 4	D 5
Districts						
18						
28						
36				X	X	X
37			X	X	X	X
41						
45						





OBJECTIFS:

- Respecter le cadre fédéral et le Programme Educatif Fédéral
- Sensibiliser les jeunes à l'arbitrage
- Soulager les dirigeants
- Former les jeunes joueurs aux fondamentaux de l'arbitrage
- Responsabiliser les éducateurs, dirigeants, parents
- Améliorer le comportement des acteurs

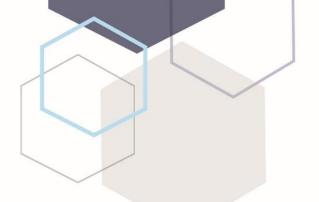
REGLES

- ✓ Compétitions concernées : Catégories jeunes Ligue et District (H et F) ou il n'y a pas d'Arbitre assistant officiel désigné. Pour les U13 : arbitrage obligatoire. (Déjà en application)
- ✓ Applicable dès lors que 10 (Foot à 8) ou 13 (Foot à 11) joueurs(ses) sont inscrits(es) sur la feuille de match.
- ✓ Le remplaçant qui commence comme assistant ne peut rentrer en jeu que sur un arrêt de jeu ou à la mi-temps, en demandant l'autorisation à l'arbitre central, qui procèdera au changement.
- ✓ Un joueur ayant reçu un carton blanc ne pourra être en situation d'arbitre assistant pendant les 10 minutes de suspension. Un joueur exclu ne pourra plus faire « arbitre assistant » pour le reste de la rencontre.
- ✓ En cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer (blessures, expulsions ou équipe réduite à 11 joueurs ou 8 sur jeu réduit), l'entraineur ou le dirigeant (licencié avec certificat médical) sera autorisé à officier.
- ✓ Aucune limite de changement de joueurs différents pour faire arbitre assistant.
- ✓ Les joueurs étant volontaires pour faire assistant doivent connaître les règles du jeu, en particulier, les règles du Hors-jeu, du ballon sorti du jeu (coup de pied de but, corner et touche)
- ✓ Si l'arbitre central s'aperçoit que « l'arbitre assistant » ne connait pas les règles du jeu ou n'est pas honnête, il peut demander que cet assistant soit remplacé par un autre joueur ou dirigeant.
- ✓ Inscription sur la FMI.
 - ✓ Seul le Dirigeant ou l'Educateur/Entraineur doit être noté sur le banc + comme « Assistant 1 ou 2 » sur la FMI en début de rencontre, les joueurs ne peuvent pas être inscrits « comme joueur et comme assistant ».

Positionnement du dirigeant

✓ Positionnement « **FIXE** » du dirigeant devant la main courante dans l'axe du demi-terrain.









Rôle du Dirigeant accompagnateur

Chaque équipe identifie une personne ressource (dirigeant accompagnateur) pour :

- Accompagner et conseiller les joueurs qui arbitrent à la touche
- Il se positionnera derrière le jeune joueur assistant devant la main courante sans se déplacer (voir schéma ci-dessus).
- Servir de relai entre l'arbitre central et les jeunes joueurs arbitres assistants

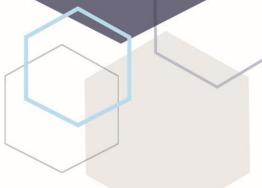
Ce dirigeant licencié, inscrit sur la feuille de match (FMI) et présent à l'accompagnement du jeune :

- Il accompagne les jeunes joueurs arbitres assistants avant, pendant et après le match
- Doit être en tenue sportive
- Connaît les 17 Lois du Jeu (Voir ci-dessous)
- A une expérience d'arbitre assistant

Il est préconisé que le dirigeant accompagnateur soit identifié (Ex : chasuble de couleur, brassard, etc...)

Expérimentation LIGUE et DISTRICTS Saison 2021-2022 2ème phase

Catégories	U18R2	U17R2	U15R2	U18 Dép	U17 Dép	U15 Dép
Districts						
18						
28						
36				Х	Х	Х
37				Х	Х	Х
41						
45						







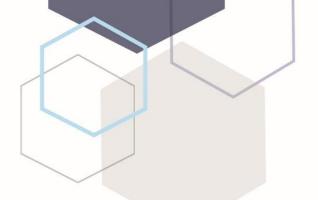
Identification de L'Assistant - Remplaçant



Lois du jeu spécifiques à l'arbitre assistant









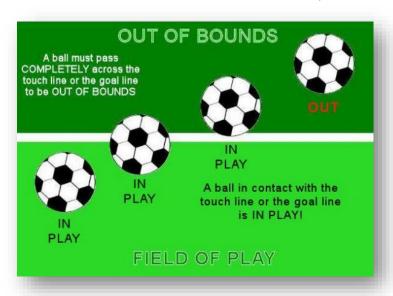


Lois du jeu spécifiques à l'arbitrage de la touche

« Loi 9 : ballon en jeu »

Le ballon n'est plus en jeu :

- > S'il a franchi entièrement les limites du terrain
- Si l'arbitre a arrêté le jeu
- > Tant qu'il n'est pas sorti de la surface de réparation lors de l'exécution d'une sortie de but ou d'un coup franc





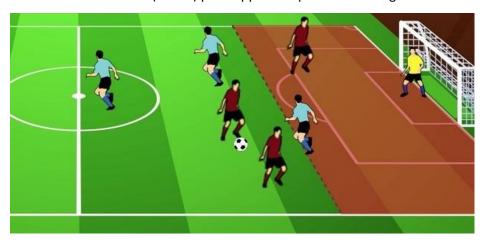
Lois du jeu spécifiques à l'arbitrage de la touche

« Loi 11 : le hors-jeu »

Pour qu'un joueur soit sanctionné d'un CFI pour hors-jeu, il faut, au moment où le ballon est joué (ou touché) par un partenaire, que ce joueur :

- > Soit plus rapproché que le ballon de la ligne de but adverse (devant le ballon).
- > Soit dans le camp adverse.
- Ait moins de 2 adversaires (1 ou 0) plus rapproché que lui de leur ligne de but.

Légende: Joueur en position de hors-jeu. Joueur qui n'est pas en position de hors-jeu.





Lois du jeu spécifiques à l'arbitrage de la touche

« Loi 11 : le hors-jeu (suite) »

Pas de hors-jeu sanctionné:

- Sur rentrée de touche
- Sur coup pied de but (5,50m)
- Sur corner
- sur balle à terre
- > Sur passe intentionnelle d'un adversaire
- Pour le joueur qui ne prend pas une part active à l'action de jeu.



L'arbitre de centre aura pour rôle :

- De donner les consignes de match (avant le match) à l'ensemble des joueurs, éducateurs et dirigeants accompagnateurs

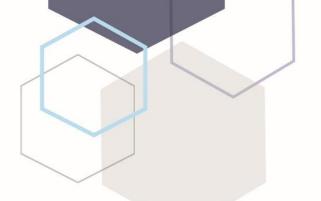
- Effectuer l'appel des joueurs avant la rencontre
- Être garant du bon déroulement du jeu
- Faire respecter le protocole d'avant et d'après match



⇒ Le Comité Directeur valide et encourage ces expérimentations.

Divers:

- Félicitations à Maxime MESSIER, arbitre assistant R1 pour sa réussite à l'examen théorique de la fédération pour le titre d'arbitre assistant F3. Il passera la pratique en national à partir de janvier 2022.
- Nomination des arbitres suivants dans la catégorie « Régional 3 » :
 - Réda BOUCETTA (Indre et Loire)
 - Florian DARRAS (Indre et Loire)
 - Lucas DELABARRE (Indre et Loire)
 - Youssfi MOUHSINE (Cher)
 - Florian WOZNIAK (Indre et Loire)
- Nomination de l'arbitre Sylvaine BESSE (Cher) dans la catégorie « Ligue Féminines »
- Effectif arbitres au 17 décembre 2022 : 661 arbitres.
- Point de situation sur la FIA des 15, 22 et 29 janvier 2022 :
 - ⇒ 22 inscrits au 17 décembre 2022.
 - Quatre dans le Cher,
 - Zéro dans l'Eure et Loir,
 - Un dans l'Indre,
 - Trois dans l'Indre et Loire,
 - Cinq dans le Loir et Cher,
 - Neuf dans le Loiret.







Statut de l'Arbitrage

- Pour la saison sportive 2021/2022, le nombre de matchs à diriger par les arbitres est de :
 - 26 matchs pour les arbitres « senior » Coupes, Championnats et futsal.
 - 20 matchs pour les arbitres « senior » Coupes, Championnats.
 - 20 matchs pour les arbitres « senior » futsal.
 - 16 matchs pour les arbitres « jeune » Coupes et Championnats.
- S'agissant des arbitres ayant été reçus à l'examen au cours de la saison, ce nombre est réduit à :
 - 10 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de septembre à décembre.
 - 8 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de septembre à décembre.
 - 8 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de janvier à mars.
 - 5 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de janvier à mars.
- Sanctions financière-Statut de l'Arbitrage (Art.46)
- Le Comité de Direction adopte le principe suivant (valable pour tous les Districts de la Ligue) :
 - o D1 : 2 arbitres dont 1 majeur (120€ fixé par le Statut de l'Arbitrage)
 - o D2, D3, D4 : 1 arbitre infraction (50€ si obligation prévue au sein du District)
- « Les certificats Médicaux ou arrêts de travail des arbitres, doivent être transmis à la Ligue et au District concerné dans les 15 jours maximum après leur émission.

Passé ce délai, les certificats ou arrêts ne seront plus comptabilisés dans le décompte des matchs ».

- o 1 week-end d'arrêt = 1 match comptabilisé
- o 1 mois d'arrêt = 3 matchs de comptabilisés
- ⇒ Le Comité Directeur valide ces dispositions pour la saison 2021/2022.

TECHNIQUE

- Visite du Pôle Espoirs Féminin par S. HAZIRAJ le 8/12 à Tours, en amont du match face au Pôle Espoirs de Rennes (défaite 3 − 1).
- Accueil du Challenge M. DURINGER à Tours, belles prestations des jeunes filles de la section Corneille qui termine à la $2^{\text{ème}}$ place (défaite 3-1 face à la section de Dijon).
- > Organisation des différentes opérations de détections U15G / U15F et U18 Futsal -> suite des différents rassemblements dès début janvier.
- > Soirée de présentation des dispositifs « club lieu de vie » et « Programme Educatif Fédéral »
- Le PAC et le schéma régional DAP seront évoqués au CD du 11/01.
- ➤ Projet Bâche et projet buts => Le Président de la Ligue fait le point sur l'avancée des 2 projets et regrette que beaucoup de clubs n'ont pas répondu au questionnaire concernant la dotation de buts.



PLANNING DES MANIFESTATIONS

Date	Horaire	Manifestation	Lieu	Représentant(s)
11/01/2022	18H30	VŒUX DU PRESIDENT + COMITE DIRECTEUR	LIGUE	
08/03/2022	18H00	COMITE DIRECTEUR	LIGUE	
10/05/2022	18H00	COMITE DIRECTEUR	LIGUE	

AGENDA

Date	Horaire	Manifestation	Lieu	Représentant(s)
17/06/2022	JOURNEE	ASSEMBLEE GENERALE LFA	NICE	Délégation Ligue
18/06/2022	JOURNEE	ASSEMBLEE GENERALE FFF	NICE	Délégation Ligue
11/06/2022	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE LIGUE	VENDOME (41)	Comité Directeur
		ASSEMBLEE GENERALE LIGUE		
30/09/2022	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D45	PATAY (45)	
		ASSEMBLEE GENERALE D37		
		ASSEMBLEE GENERALE D36		
24/06/2022	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D18		
		ASSEMBLEE GENERALE D41		
		ASSEMBLEE GENERALE D28		

Le Président de la séance **Antonio TEIXEIRA**

Le Secrétaire de séance Alain DESOEUVRES

Publié le 03/01/2022